

Salles-la-Source « Une étape capitale » pour le collectif Ranimons la cascade !

■ Un rapport interministériel préconise la fin de l'exploitation de la cascade par l'actuel gestionnaire.

Les membres du collectif Ranimons la cascade ! le brandissent comme une victoire, « une étape capitale ». Entre les mains d'Yves Garric, de Bernard Gauvin et d'Hervé Pascouet, le rapport de 80 pages de la mission interministérielle sur la cascade et la microcentrale hydroélectrique de Salles-la-Source. En quelques mois les trois rapporteurs du document, François Cholley, Nicolas Forray et Jean-Pierre Viguière, ont cerné « une situation particulièrement complexe qui requerrait des compétences tant techniques que juridiques ». Si les auteurs du rapport égratignent quelque peu le collectif tout en soulignant son rôle de vigie, ils rappellent, dès les premiè-

res pages, que « la gestion du dossier de l'installation hydroélectrique de Salles-la-Source est un fiasco administratif depuis l'origine ». Par ailleurs, les rapporteurs s'interrogent « sur l'absence de suspension de fonctionnement quand les dossiers d'autorisation tardaient autant, en particulier de 1946 à 1961, et de 2005 à 2008 ».

Dans un autre registre, les auteurs du rapport interministériel évoquent le rôle de l'exploitant. « L'un des traits de la gestion au fil des années est la capacité à gagner du temps entre les décisions de justice et leur exécution. » ErDF est également épinglé. « La mission constate, au vu des éléments de production dont elle a obtenu communication, que ErDF n'a pas procédé au moindre contrôle de la puissance injectée, jusqu'à ce qu'elle soit activée spécifiquement par les services de l'État, eux-mêmes mis en mouve-



ment par l'action de l'association. » Mais le plus important pour Ranimons la cascade ! c'est la préconisation émise par les auteurs du rapport. « Il est indispensable de clore de façon complète la concession échue depuis 2005 par un transfert des biens à l'État, et par le refus de l'autorisation demandée. »

En clair, les chargés de mission proposent deux scénarii : celui d'un arrêt total de la centrale ou la poursuite de l'exploita-

Yves Garric, Bernard Gauvin et Hervé Pascouet, membres du collectif.

tion mais cette fois-ci par la commune ou la communauté de communes. Cette dernière option ne satisfait pas les membres de l'association qui estiment que les rapporteurs « n'ont vraiment pas pris la mesure de la valeur du site sur le plan de l'économie liée au tourisme ». Au final, la décision de poursuivre ou non l'exploitation de la cascade appartient au préfet de l'Aveyron qui devra trancher rapidement.

PH.H.